Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026
ID : 032-253200240-20260317-2026_181-DE

S.A.T

DÉLIBÉRATION 2026-181

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **8**
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **1**
Date de convocation : 12/03/2026
Date d'envoi à la SP de condom : 19/03/2026
Date de publication : 19/03/2026
Votes contre :
Votes pour : **8**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-six et dix-sept mars à huit heures et demie, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme BRIANE Huguette, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, , Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

Absents: Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DONA Edouard, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, , Mme GRILLON Hélène, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr PHILIP Alain, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric.

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, DST, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Christophe QUINTILLA.

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 4 mars 2026 n'a pas pu se réunir le 11 mars 2026 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 12 mars 2026 à la date du 17 mars 2026, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le 19 MARS 2026
ID : 032-253200240-20260317-2026_181-DE

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDG

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 du **S.A.T. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** dont les résultats se présentent comme suit :

Section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2025 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte financier unique		- 4 974.52
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte financier unique)	B	- 2 870.30
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025	A + B	-7 844.82

Section d'investissement

C

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	*-1 461.08*

D

Soldes des restes à réaliser	/

E

Solde d'exécution avec restes à réaliser	E = C + D	- 1 461.08

DÉCIDE, à l'unanimité

➢ D'inscrire au budget pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	F /

2°) le surplus (A + B – F) est affecté en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "déficit d'exploitation reporté ou anticipé"	7 844.82

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 17/03/2026

Le Président,

Nicolas MELIET